

M. l'Orateur: Le rappel au Règlement qu'a invoqué le député n'est pas chose nouvelle et j'ai déjà fait connaître ma position. Il est évident que tout régime qui n'est pas prévu dans notre Règlement aux yeux de la présidence, n'existe pas. Que certains ministres, tous les ministres ou aucun d'entre eux soient présents à la Chambre d'un jour à l'autre, voilà qui ne relève certes pas de la présidence.

Pour la présidence, l'article 5 du Règlement est applicable. Je ne sais pas exactement dans quelle mesure on le respecte chaque jour mais il ne s'applique pas en particulier à un côté ou à l'autre de la Chambre. L'article 5 du Règlement ne s'applique pas spécialement aux ministres mais aux députés et demande que tous soient au service de la Chambre.

Quoiqu'il en soit, je pense qu'une grande partie de ce que je viens de dire est relativement théorique et dépasse la question soulevée par le député d'Egmont. Je le répète, la question n'est pas nouvelle. J'y ai réfléchi, j'ai donné mon avis et je doute fort de pouvoir en dire davantage. Quelques minutes seulement nous restent avant la fin de la période des questions, mais, si les députés désirent invoquer le Règlement, je me dois de les entendre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de la déclaration du premier ministre. Je m'en remets à la gouverne de la présidence, quant à cette question: En vertu de quelle règle ou procédure un secrétaire parlementaire est-il autorisé à faire fonction de ministre suppléant?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut poser de questions à la présidence. D'autres honorables représentants ont suffisamment de difficultés à répondre aux questions que l'on ne devrait pas, à mon avis demander à la présidence de partager ces difficultés.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai un autre rappel au Règlement. Au fond, en lui posant ma question, je demandais à la présidence de se prononcer. La question pourrait être adressée au premier ministre. En vertu de quelles règles ou procédures permet-il à un secrétaire parlementaire de remplir le rôle de ministre suppléant?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, peut-être vaudrait-il mieux que je laisse à mon secrétaire parlementaire le soin de répondre à cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale que nous voici engagés dans un débat. La fin de la période des questions est arrivée, mais les députés voudront sans doute permettre à la présidence de donner la parole à quelques députés de divers partis avant de passer à l'appel de l'ordre du jour. Certains députés essaient, depuis 40 minutes, de poser leurs questions, sans grand succès: je m'en excuse. Je profite de l'occasion pour rappeler aux députés que si nous consacrons 10 ou 15 minutes aux deux ou trois premières questions, qui peuvent être importantes, nous aurons des ennuis vers la fin de la période. Je vais m'efforcer d'être juste envers les députés en accordant la parole à quelques-uns d'entre eux avant de passer à l'ordre du jour. Je commence par le député d'Edmonton-Centre. A lui la parole.

LA VOIRIE

LA ROUTE TRANSCANADIENNE À YELLOWHEAD—LE JUMELAGE DE LA VOIE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre les raisons de la décision de son ministère de doubler la partie sud de la route Transcanadienne en Alberta qui mène à Banff sans décision correspondante à l'égard de la Transcanadienne de Yellowhead qui en est la contrepartie au nord?

M. l'Orateur: A mon avis, cette question, si importante soit-elle, pourrait bien être inscrite au *Feuilleton*. S'il y a urgence, j'y reviendrai volontiers à l'heure de l'ajournement pour permettre au député de la présenter à ce moment-là.

M. Paproski: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTUDE DE LA RÉCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA FRATERNITÉ NATIONALE DES INDIENS—LES CONTACTS AVEC LE MINISTRE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Envisage-t-il de mener une enquête sur la réclamation du président de la Fraternité nationale des Indiens, selon laquelle des fonctionnaires bloqueraient toutes les initiatives des Indiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je transmettrai la question au ministre et, s'il veut faire une enquête à ce sujet, il me le dira.

M. Yewchuk: Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le ministre étant absent aujourd'hui, le premier ministre envisagerait-il d'instaurer une procédure ou un mécanisme permettant à cette Fraternité de communiquer plus facilement avec un ministre lorsqu'il s'agit d'un problème à résoudre?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les Indiens ont de grandes possibilités de communiquer avec le ministre. Il se trouve aujourd'hui dans l'Ouest pour des entretiens avec eux.

M. l'Orateur: Le député de Battleford-Kindersley a la parole.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Hamilton-Ouest invoque le Règlement.

M. Alexander: Je voudrais signaler quelque chose à Votre Honneur. Depuis deux jours, le député de Hamilton-Wentworth attend avec impatience l'occasion de poser une question. On m'a rapporté hier qu'il avait parlé d'un désastre à Hamilton, et comme je suis originaire de cette localité, j'espère que Votre Honneur permettra au député de nous préciser de quel désastre il peut bien s'agir.

M. l'Orateur: Je suis tout disposé à donner la parole au député. Je me suis engagé hier à lui donner l'occasion de parler. Pour le moment, je vais toutefois donner la parole au député de Battleford-Kindersley.